DOSSIER ADMINISTRATIF
Année scolaire 2018/2019

DATE LIMITE DU DEPÔT DU DOSSIER FIXEE
AU LUNDI 25 JUIN 2018

Pour que votre enfant fréquente une ou plusieurs activités périscolaires, et pour le calcul de vos tarifs aux différentes prestations pour l'année scolaire 2018/2019, vous devez remplir et retourner ce dossier sur place ou par voie postale au plus tard le 25 juin 2018 au service :

Guichet Unique, 2 place Auguste Romagné 78700 Conflans Sainte Honorine

Passé ce délai, la ville ne pourra pas assurer le traitement de votre dossier avant la rentrée scolaire.

ATTENTION : Cette année, la ville change de règles d'inscription

L'ensemble des modalités d'inscription et de réservation sont à retrouver sur le site de la ville
http://www.conflans-sainte-honorine.fr

EN CAS DE GARDE ALTERNEE :

1 dossier à remplir pour chacun des parents précisant les modalités de garde des enfants.
Merci de préciser : Semaines paires ❑ Semaines impaires ❑

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE	
Père ❑ Mère ❑ Autre ❑ ……	Père ❑ Mère ❑ Autre ❑ ……
Nom de naissance …….. Nom d'usage : ……	Nom de naissance …….. Nom d'usage : ……
Prénom :……...	Prénom :……
Situation familiale :……...	Situation familiale :……
☎ domicile :…… ☎ portable :…….. ❑ infos par sms Courriel :……	☎ domicile :…….. ☎ portable :……... ❑ infos par sms Courriel :……..
Adresse :…….. ……	
❑ Je souhaite recevoir mes factures par mail : ……@.....	

<u>Documents à fournir</u> :

❑ Je ne souhaite pas communiquer mes revenus et je serai facturé au tarif maximum.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (liste des documents acceptés disponible sur le site de la ville)

Ou

- Photocopie des 4 pages de l'avis d'imposition 2017 (**<u>sur les revenus 2016</u>**)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (liste des documents acceptés disponible sur le site de la Ville)

Ou

- Autorisation de consultation des données des revenus et composition familiale figurant dans « Mon compte partenaire » (si inscriptions enregistrées avant le 31/12/2018)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (liste des documents acceptés disponible sur le site de la Ville)

<u>AUTORISATION DE CONSULTATION DU DOSSIER ALLOCATAIRE C.A.F. 78</u>

Nom des allocataires :……

Adresse :……

Nom et prénoms des enfants : ……

……

……

❑ Autorisent le service Guichet Unique de Conflans Ste Honorine à utiliser les données des revenus et composition familiale figurant dans « Mon compte partenaire »

En cas d'inscription enregistrée après le 31 décembre 2018 fournir obligatoirement la photocopie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

Numéro d'allocataire CAF : ……

❑ N'autorisent pas à utiliser les données des revenus et composition familiale figurant dans « Mon compte partenaire » (Fournir dans ce cas votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016)

DATE : **SIGNATURE :**

ENFANT 1

NOM	PRENOM	Date de Naissance	Ecole fréquentée

Fréquente l'accueil périscolaire du matin : ❑ **avant 8h00** ❑ **après 8h00**

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente la Restauration Scolaire : ❑ Repas sans porc

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente l'accueil périscolaire du soir avant 18h30 :

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente l'étude surveillée : (hors maternelles et CP)

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

La fréquentation de l'étude surveillée implique une inscription et une facturation à l'accueil périscolaire du soir

Accueils de loisirs des mercredis (hors vacances scolaires)

❑ Tous les mercredis (tous les mercredis de l'année scolaire sont réservés) ❑ Occasionnellement *
❑ journée ❑ matin ❑ après-midi

**** vous réservez en cours d'année les jours souhaités via le Portail Famille dans le respect des délais précisés dans le règlement intérieur disponible sur le site de la Ville ou sur simple demande à l'accueil du Guichet Unique***

ENFANT 2

NOM	PRENOM	Date de Naissance	Ecole fréquentée

Fréquente l'accueil périscolaire du matin : ❑ **avant 8h00** ❑ **après 8h00**

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente la Restauration Scolaire : ❑ Repas sans porc

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente l'accueil périscolaire du soir avant 18h30 :

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente l'étude surveillée : (hors maternelles et CP)

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

La fréquentation de l'étude surveillée implique une inscription et une facturation à l'accueil périscolaire du soir

Accueils de loisirs des mercredis (hors vacances scolaires)

❑ Tous les mercredis (tous les mercredis de l'année scolaire sont réservés) ❑ Occasionnellement *
❑ journée ❑ matin ❑ après-midi

**** vous réservez en cours d'année les jours souhaités via le Portail Famille dans le respect des délais précisés dans le règlement intérieur disponible sur le site de la Ville ou sur simple demande à l'accueil du Guichet Unique***

ENFANT 3

NOM	PRENOM	Date de Naissance	Ecole fréquentée

Fréquente l'accueil périscolaire du matin : ❑ **avant 8h00** ❑ **après 8h00**

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente la Restauration Scolaire : ❑ Repas sans porc

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente l'accueil périscolaire du soir avant 18h30 :

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

Fréquente l'étude surveillée : (hors maternelles et CP)

❑ lundi ❑ mardi ❑ jeudi ❑ vendredi ❑ Occasionnellement *

La fréquentation de l'étude surveillée implique une inscription et une facturation à l'accueil périscolaire du soir

Accueils de loisirs des mercredis (hors vacances scolaires)

❑ Tous les mercredis (tous les mercredis de l'année scolaire sont réservés) ❑ Occasionnellement *
❑ journée ❑ matin ❑ après-midi

**** vous réservez en cours d'année les jours souhaités via le Portail Famille dans le respect des délais précisés dans le règlement intérieur disponible sur le site de la Ville ou sur simple demande à l'accueil du Guichet Unique***

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

❑ Je suis déjà en prélèvement automatique (je n'ai aucune démarche à faire)

❑ Je souhaite opter pour le prélèvement automatique (merci de remplir le mandat SEPA disponible en téléchargement sur le site de la Ville + RIB)

❑ Je suis en prélèvement automatique et je souhaite l'annuler, je transmets ma demande par écrit au service Guichet Unique.

❑ Je m'engage à remplir la fiche sanitaire (1 par enfant) obligatoire pour fréquenter les activités périscolaires proposées par le Ville. Sans ce document obligatoire l'enfant ne pourra être accepté aux activités (fiches supplémentaires téléchargeables sur le site de la Ville).

Ce dossier vaut acceptation du règlement intérieur adopté par le Conseil municipal.

DATE : SIGNATURE :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé permettant la gestion des activités scolaires et périscolaires des enfants. Les données sont collectées à des fins de gestion de ces inscriptions. Les données sont conservées pendant toute la durée de gestion du dossier de l'enfant. Les données ne sont transmises à aucun autre organisme et sont à usage exclusif de la ville de Conflans.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données vous concernant en contactant : ville@mairie-conflans.fr ou espace-famille-romagne@mairie-conflans.fr .